

## **Gestion du site d'un sinistre**

### **Responsable du cours :**

Collège de la protection civile du Canada (CPCC) - Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

### **Clientèle cible :**

Ce cours est conçu pour les personnes qualifiées en gestion des mesures d'urgences de niveau supérieur qui auront un rôle décisionnel en tant que membres de l'équipe du site d'un sinistre. Les candidats doivent démontrer que leur rôle dans une situation d'urgence est relié à l'objectif du cours.

### **Restrictions quant aux participants :**

La priorité est accordée, dans l'ordre suivant, aux participants 1) des gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux; 2) du secteur privé; 3) des organismes et ministères fédéraux; et 4) des pays étrangers.

### **Description du cours :**

L'objectif de ce cours de formation est de préparer les personnes qualifiées en gestion de situation d'urgence à assumer leur rôle de membres de l'équipe de gestion du site d'un sinistre. Lors d'une situation d'urgence, il est nécessaire d'établir rapidement de nouveaux liens entre diverses organisations communautaires, des organismes externes, des bénévoles et d'autres entités de divers niveaux de gouvernement qui, normalement, ne travailleraient pas ensemble. Les participants au cours appliqueront les concepts du cours dans des situations d'urgence complexes simulées.

### **Objectifs du cours :**

Permettre aux participants de travailler en tant que membres de l'équipe du site d'un sinistre qui gère les opérations juridictionnelles/et multidisciplinaires sur le site d'un sinistre.

### **Cours préalables :**

Il s'agit d'un cours de niveau avancé. Les candidats doivent avoir complété le cours de planification d'urgence de base. Les candidats doivent avoir à assumer un rôle décisionnel dans une équipe de gestion du site d'un sinistre qui requière la formation offerte par ce cours.

### **Emplacement du cours :**

Collège de la protection civile du Canada – Ottawa, Ontario

### **Disponibilité du cours :**

Les personnes qui désirent assister à ces cours et séminaires devraient utiliser le formulaire de Demande d'inscription à un cours du CPCC. Les employés municipaux, provinciaux et territoriaux peuvent obtenir le formulaire auprès des organisations provinciales/territoriales des mesures d'urgence. Les employés du gouvernement du Canada et du secteur privé peuvent obtenir le formulaire auprès du registraire du Collège de la protection civile du Canada et des bureaux régionaux du BPIEPC (situés dans chaque capitale provinciale). Les premières inscriptions acceptées pour les cours du CPCC sont celles des employés municipaux, provinciaux et territoriaux. S'il reste des places, elles sont accordées aux employés du gouvernement du Canada et du secteur privé.

(Anglais) 26-30 mai 2003  
(Anglais) 22-26 septembre 2003  
(Anglais) 27-31 octobre 2003  
(Anglais) 24-28 novembre 2003  
(Anglais) 9-13 février 2004  
(Anglais) 22-26 mars 2004

### **Frais :**

Le CPCC paie les frais de transport et les menues dépenses de voyage raisonnables des employés municipaux, provinciaux et territoriaux pour le voyage aller-retour au Collège, conformément aux Directives du Conseil du Trésor.

Tous les employés du gouvernement du Canada et du secteur privé payent des frais nominaux pour assister aux cours du CPCC, en plus des frais de repas et d'hôtel.

**Point d'accès :**

Collège de la protection civile du Canada  
Registraire  
1495 Heron Road  
Ottawa, Ontario K1V 6A6  
Tél. : (613) 949-5017  
Télécopieur : (613) 949-5046  
Courriel : registrar@ocipep-bpiepc.gc.ca  
[http://www.ocipep-bpiepc.gc.ca/ep/college/cepc\\_e.asp](http://www.ocipep-bpiepc.gc.ca/ep/college/cepc_e.asp)

**Commentaires additionnels :**

Pour les cours offerts conjointement par le Collège et les gouvernements provinciaux/territoriaux, veuillez contacter votre organisation des mesures d'urgence provinciale/territoriale